



<b>CONTRACT DATA REQUIREMENTS LIST</b>							
<b>LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES DU CONTRAT</b>							
<b>A. Système/ARTICLE</b> Concept des opérations du réseau du Système d'alerte du Nord, EDT section 1, MP, Maintenance et maintien en puissance				<b>B. NUMÉRO DE CONTRAT OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS</b> N° du contrat			
<b>C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT</b> EDT 1.177.1		<b>D. CATÉGORIE DE DONNÉES</b> Soutien		<b>E. ENTREPRENEUR</b>			
<b>1. NUMÉRO D'ÉLÉMENT</b> <b>LDEC 1.177.1</b>		<b>2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES</b> <b>Plan des services de génie du maintien en puissance</b>		<b>3. SOUS-TITRE</b>			
<b>4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données)</b> <b>DED 1.177.1</b>		<b>5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT</b> Paragraphe 1.177.1 de l'EDT		<b>6. BUREAU DEMANDEUR</b> BSAN			
<b>7. INSPECTION</b>	<b>9. COMMENTAIRES</b>		<b>10. FRÉQUENCE</b> Annuelle	<b>12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION</b>	<b>14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES AT du BSAN 1/1</b> A. ADRESSE B. COPIES DPEAG (SRC) ÉBAUCHE VERSION DÉFINITIVE RÉG REP		
<b>8. CODE D'APPROBATION</b>			<b>11. EN DATE DU</b> Transfert	<b>13. DATE DE LA PRÉSENTATION</b> Voir le bloc 16			
<b>16. REMARQUES</b> 16.1 L'entrepreneur doit préparer, mettre en œuvre et administrer un plan de génie du maintien en puissance pour le Système d'alerte du Nord. 16.2 Le plan doit être présenté dans le format au choix de l'entrepreneur accepté par le Canada. 16.3 Le plan doit être mis à la disposition de l'ensemble du personnel du BSAN, en ligne et en format électronique.				AT du BSAN		1	1
				AC			
				AUTRE			
<b>PRÉPARÉ PAR</b> SRC 3-3		<b>DATE</b> Septembre 2020	<b>APPROUVÉ PAR</b> Paul Mondoux				
<b>17. DOCUMENT CONTRACTUEL/ NUMÉRO DU DOCUMENT</b>	<b>18. NOMBRE ESTIMATIF DE PAGES</b>		<b>19. PRIX ESTIMATIF</b>	<b>15. TOTAL</b>		1	1